

PROCES VERBAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le trois avril à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, régulièrement convoqué le vingt six mars deux mil quinze, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Marcel Mérigonde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel TERRADE, le Maire, conformément aux articles L121.10 et L 122.5 du code des communes.

Etaient présents :

M. BOUCHEZ Jean-Marie – Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme – M. GREMONT Reynald -Mme COTTEAU Nathalie - M. FOURNIER Francis - Mme LOUVET Anne -Mme LEROY Catherine – M. QUIN Dominique - M. STOPE Jean-Marie
M. THOMASSIN Gérard

Absents excusés :

M. Yves LOUBES a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE
Mme Corinne MOSKA a donné pouvoir à Mme Catherine LEROY
Mme Valérie MENARD a donné pouvoir à Mme Catherine LEROY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme COTTEAU Nathalie

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2014 et donne les explications détaillées sur chacun des postes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il présente également le détail du compte administratif pour le budget de l'assainissement et pour la caisse des écoles.

Le Maire se retire ensuite et la séance est présidée par Monsieur Dominique QUIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 faisant ressortir.

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	446 590,82
. dépenses de fonctionnement	409 506,97

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de fonctionnement pour l'exercice de 37 083,85

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 239 401,40

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de clôture de 276 485,25**

Section d'investissement

. recettes d'investissement 156 587,57
. dépenses d'investissement 102 902,08

La section d'investissement fait apparaître un excédent
d'investissement pour l'année de 53 685,49

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de- 104 135,36

**La section d'investissement fait apparaître un déficit
de clôture - 50 449,87**

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent
de clôture 2014 :

- à la section d'investissement 2015 - Compte 1068 : 50 449,87
- à la section de fonctionnement 2015 – Compte 002 : 226 035,38

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

. recettes de fonctionnement 49 286,40
. dépenses de fonctionnement 25 779,00

La section d'exploitation fait ressortir un excédent
d'exploitation de l'exercice de..... 23 507,40

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 197 791,83

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de clôture de 221 299,23**

Section d'investissement

. recettes d'investissement 45 779,00
. dépenses d'investissement 38 585,65

La section d'investissement fait ressortir un excédent
d'investissement de l'exercice de 7 193,35

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 33 075,36

**La section d'investissement fait apparaître un excédent
de clôture de 40 268,71**

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – SERVICE ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2014 :

- à la section d'investissement 2015 - Compte 001 : 40 268,71
- à la section de fonctionnement 2015 – Compte 002 : 221 299,23

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement 550,00
. dépenses de fonctionnement 563,04

La section de fonctionnement fait ressortir un déficit
de fonctionnement de clôture de 13,04

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 13,61

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de clôture de 0,57**

Section d'investissement

. recettes d'investissement 0
. dépenses d'investissement 0

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 220,86

**La section d'investissement fait apparaître un excédent
de clôture de 220,86**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - CAISSE DES ECOLES

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2014 :

- à la section d'investissement 2015 - Compte 001 : 220,86
- à la section de fonctionnement 2015 – Compte 002 : 0,57

Résolution adoptée à l'unanimité.

Le Maire présente également le bilan de la commune.

Ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, le maire s'étant retiré, les comptes administratifs de la commune, du service assainissement et de la caisse des écoles sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE, de l'ASSAINISSEMENT et DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion de la Commune, le compte de gestion du service assainissement et le compte de gestion de la Caisse des Ecoles, dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal prend connaissance des comptes qui sont présentés. Il décide d'approuver le Budget Primitif 2015 :

Section de fonctionnement

. Recettes de fonctionnement de l'exercice	438 132,00
. excédent reporté	102 935,38

. Total des recettes	541 067,38
. Montant total des dépenses	541 067,38
de la section de fonctionnement	
dont virement à la section d'investissement	102 935,38

Section d'investissement

. recettes de la section d'investissement	336 949,51
. dépenses de la section d'investissement	336 949,51

Le budget a été approuvé au niveau des chapitres :

- . pour la section de fonctionnement
- . pour la section d'investissement

Tarifs 2015

TARIFICATION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe certains tarifs, soit :

- . Prix de la photocopie : 0,20 euros
- . Prix de la photocopie couleur : 0,30 cts
- . Plastifieuse Modèle A 4 : 0,20 cts
- . Plastifieuse Modèle A 3 : 0,40 cts
- . Vente des sacs poubelles : 4,00 euros
- . Sac biodégradable : 0,20 cts le sac
- . Stère de bois : 30 euros le stère
- . Carte postale : 0,80 cts

Concession cimetièrre

. Concession cimetièrre :

- 30 euros pour une concession indigent (10 ans)
- 100 euros pour une concession trentenaire
- 300 euros pour une concession perpétuelle

Columbarium et jardin du souvenir

Concession columbarium : - 700 euros pour 50 ans
- 500 euros pour 30 ans

Ouverture de case : - 30 euros

Jardin du souvenir : 50 euros pour dispersion des cendres

Bibliothèque

. Adhésion annuelle bibliothèque : gratuit pour les Jaulziens

Tarification Salle Marcel Mèrigonde

1°) GRATUITE - Association Jaulzyenne à but non lucratif dans les limites suivantes :

- 1 fois par semaine l'été et par Association dans la période du 15/04 au 15/10, réunion d'assemblée générale, activité culturelle ou de divertissement non payantes (sans participation financières des personnes présentes)

- 1 fois tous les quinze jours hiver

- 1 fois par an : manifestation payante (repas, lunch, soirée etc...)

Si la salle n'est pas rendue propre à l'issue de cette manifestation, il sera facturé un forfait de nettoyage 35 euros)

2°) TARIF APPLIQUE

	<u>ETE</u> <u>15/04 au 15/10</u>	<u>HIVER</u> <u>16/10 au 14/04</u>	<u>Nettoyage</u>
- Conférence ou réunion	55 €	60 €	35 €
- Vin d'honneur	65 €	75 €	35 €
- Réception	150 €	180 €	35 €.

Le nettoyage peut être compris dans la location de la salle, dans ce cas il est demandé de débarrasser les tables, laver la vaisselle et balayer les sols.

3°) PAIEMENT

. Un acompte de 50 % du montant de la réservation de la salle sera demandé et encaissé.

. le solde sera versé le jour de la remise des clés.

Une quittance sera remise à chaque versement.

DECISION CONCERNANT CERTAINES DEPENSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal inscrit certaines dépenses :

- Compte 60636 - Vêtements de travail : 800 euros
- Compte 6218 - Personnel extérieur au service : 16 000 euros
(Eveil Cantonal – Remplacement par le centre de gestion)

DECISION CONCERNANT LE RECEVEUR MUNICIPAL

L'indemnité du conseil et le budget, fixée par arrêté ministériel du 16 septembre 1983 est reconduite au profit du trésorier d'Attichy, la somme nécessaire est inscrite au budget primitif 2015 au compte 6225.

DECISIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour 2015 les subventions suivantes pour un montant de 22 180 euros

65 Subventions versées

657361 Caisse des écoles de JAULZY	550,00
657362 C.C.A.S. de JAULZY	7 000,00

65748 <u>Subventions de fonctionnement autres organismes</u>	14 630
---	---------------

Société de chasse de Jaulzy	160
Amicale des Pêcheurs	175
Anciens combattants	160
Le Souvenir Français	80
Ass. Parents d'Élèves CES	85
Basket Club Intercommunal	170

Familles Rurales	1 100
Familles Rurales (périscolaire)	10 000
SPA	1 120
Association Sauveteurs de l'Oise	160
Ciné rural	300
Ass. Syndicale libre anten. Vallot	200
Club des Aînés	475
A C E	85
Club des majorettes	250
Dauphin club	60
Ass. Mouvement "Vie Libre"	50

Résolution adoptée à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION DE MAIRE et ADJOINTS

Vu le CGT et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
L'indemnité du Maire étant fixée par référence au montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le conseil municipal décide de renouveler, le montant des indemnités des Maires-adjoints fixées à 7,43 % de l'indice brut 1015, suite à la disposition de la loi du 27 février 2008 décret n° 2008-198 et de fixer l'indemnité du Maire correspondant à 27,90 % de l'indice brut 1015 selon référence du barème des indemnités de fonction en vigueur pour une commune comptant 925 habitants au 01 janvier 2015.

Dans le cas d'une hausse du montant de l'indice brut, l'indemnité restera au montant calculé à ce jour soit : sur la base de 3 801,46 euros brut par mois.

Résolution adoptée à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Le conseil municipal décide de ne pas apporter de modification aux taux qui sont présentés, à savoir :

. Taxe d'habitation	9,20 %
. Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,61 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,32 %

Ces taux sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015- SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget du service de l'assainissement pour l'année 2015

Section d'exploitation

. Recettes d'exploitation	271 994,02
. Dépenses d'exploitation	271 994,02

Section d'investissement

. Recettes d'investissement	301 889,73
. Dépenses d'investissement	301 889,73

Le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

SERVICE ASSAINISSEMENT TAXE DE PARTICIPATION

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement

Versement comptant : 915 euros

Versement en trois annuités :

1 ^{ère} annuité :	305 euros
2 ^{ème} annuité :	335 euros
3 ^{ème} annuité :	320 euros

Résolution adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015 - CAISSE DES ECOLES

Le conseil municipal approuve le budget primitif de la caisse des écoles faisant ressortir :

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	550,57
. dépenses de fonctionnement	550,57

Section d'investissement

. recettes d'investissement	220,86
. dépenses d'investissement	220,86

Résolution adoptée l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un correspondant défense.

Ce conseiller aura pour mission, en liaison avec le Ministère de la Défense de :

- sensibiliser les publics sur les questions de défense
- présenter les missions et les objectifs des armées
- proposer des possibilités de carrières dans l'armée
- s'occuper du recensement dans le cadre des journées citoyennes

Monsieur Yves LOUBES domicilié 1 bis rue de Courtieux à Jaulzy est désigné comme Conseiller défense.

ENQUETE PUBLIQUE : Société FERTI NRJ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique du 10 avril 2014 au 11 mai 2015 inclus concernant une demande d'autorisation présentée par la société FERTI NRJ en vue de procéder à un 2^{ème} plan d'épandage des digestats issus de son usine de méthanisation de Passel.

Le conseil municipal est invité à donner son avis.

Après avoir regardé le dossier, le conseil municipal décide :

. de donner un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société FERTI NRJ en vue de procéder à un 2^{ème} plan d'épandage des digestats issus de son usine de méthanisation de Passel.

La délibération sera transmise au commissaire enquêteur.

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

. que lors de sa formation « analyse financière » organisée par l'Union des Maires de l'Oise, il est possible de demander une analyse rétrospective et prospective des finances locales et recherche de marges de manœuvre supplémentaires.

Un devis a été demandé et le coût de cette analyse est de 500 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de demander au service de l'Union des Maires de l'Oise d'effectuer une analyse rétrospective et prospective des finances locales et recherche de marges de manœuvre supplémentaires pour un montant de 500 euros TTC.

. que Monsieur MICHIELS Michel, CCCA, afin de préparer le dossier concernant les travaux d'entretien de voirie pour l'année 2015, demande nos prévisions pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis :

. à la DIR Nord au sujet des bruits occasionnés par les nuisances sonores dues aux tampons.

. à Madame GOURSAT pour l'élagage de ses arbres rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que le 19 avril sera organisé par le Centre Communal d'Action Sociale le repas des aînés.

Monsieur le Maire informe qu'il sera absent pour les réunions suivantes :

. Convocation du SEPOAS du 08 avril 2015, où il donne pouvoir à M. Reynald GREMONT

. Convocation de la C.C.C.Attichy le 09 avril 2015 où il donne pouvoir à M. Yves LOUBES

Achat maison jouxtant la mairie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison jouxtant la mairie sise au 8 rue de la Mairie est à vendre. Procilia en demande 170 000 euros. L'achat de cette maison permettrait de pouvoir agrandir la salle Marcel Mériconde, de récupérer le sous-sol pour les associations et l'étage pour la mairie. Avant de donner une réponse, il est prudent d'attendre le résultat de l'étude financière pour connaître la capacité d'endettement de la commune.

Monsieur le Maire informe des travaux réalisés au bâtiment communal.

. Temps d'activités périscolaire : Monsieur Reynal GREMONT donne le programme pour la 5^{ème} période :

Ecole maternelle : . Catherine LEROY : jeux éducatifs

Ecole primaire : . Basket Club Intercommunal d'Attichy

. Hip Hop : Association les Troublions

LANTERNE MAGIQUE pour une activité de cirque a transmis son tarif soit : 35 euros/heures.

Monsieur GREMONT informe que tous les intervenants seront invités pour la fête des écoles

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 24 h 00.